

MODIFICATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR : DÉCHÈTERIES DU SMITOM-LOMBRIC

À partir du 12 mai 2025

Dans le cadre de l'amélioration continue de ses services et au vu de la recrudescence de fraudes, le SMITOM-LOMBRIC a mis à jour le règlement intérieur et les conditions d'accès à ses déchèteries, applicables dès le 12 mai 2025.

Nouvelles conditions d'accès aux déchèteries

Dorénavant, chaque usager devra se présenter en déchèterie muni :

- De sa **carte d'accès nominative**
- D'une **pièce d'identité** dont le nom correspond à celui de la carte d'accès

En complément, le titulaire de la carte d'accès devra **systématiquement être présent** dans le véhicule. Une dérogation sera possible pour les personnes ne pouvant se déplacer, avec attestation sur l'honneur et pièce d'identité du tiers, en complément des pièces citées ci-dessus.

Si une **autre personne du même foyer** se présente, elle devra fournir un document justifiant qu'elle appartient à la même famille (livret de famille, justificatif fiscal commun, etc.). Son nom pourra être ajouté sur la carte, en plus du titulaire.

Conditions de création d'une carte d'accès

L'utilisateur devra résider sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC et présenter au gardien :

- Une **carte d'identité** (copie non acceptée)
- Un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois
- Le **dernier avis d'imposition** sur les revenus ou avis de situation déclarative à l'impôt (faisant apparaître l'encart « vos références » avec le numéro fiscal et l'adresse principale d'imposition).

Sur la base des informations de ces documents, une carte d'accès nominative sera établie (la carte étant valable pour le foyer).

Une sécurité renforcée

Afin d'améliorer l'expérience des usagers, des **travaux de réhabilitation** (remplacement des garde-corps, signalétique optimisée, etc.) sont en cours sur l'ensemble de nos déchèteries. En complément, la sécurité sur nos déchèteries est renforcée, avec l'installation de **systèmes de vidéosurveillance**.

Nos équipes restent à votre disposition pour toutes questions concernant ces nouvelles modalités.